

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 25 JUIN 2019

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le **28 JUIN 2019**

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 19 juin 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2019-53

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MAINAND

OBJET

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET (par proc. à Mme LACROIX), Mme LACROIX, M. JOINT, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO (par proc. à Mme MAINAND), Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme CARRET jusqu'avant vote sur procès-verbal), Mme BASDEREFF (par proc. à M. JOINT), M. CHAVANE (par proc. à Mme GOYER), Mme DU GARDIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme ROUCHON jusqu'au N° 2019-50 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. COUTURIER jusqu'avant vote du N° 2019-40), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. JOUBERT), M. MANINI, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI (à partir du N° 2019-40), Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROQUES (par proc. à Mme BREMOND), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à Mme SEGUIN-JOURDAN jusqu'au N° 2019-40 inclus), Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG (par proc. à Mme WEBANCK), Mme Aline PEPIN-GAUDIN (par proc. à M. CIAPPARA)

Etait absent : /

AVENANTS DE
PRESTATION DE SERVICE
UNIQUE POUR LES
ÉTABLISSEMENTS
D'ACCUEIL DU JEUNE
ENFANT

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Depuis de nombreuses années, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône dans le domaine de la petite enfance notamment au travers de la prestation de service unique (PSU). Cette aide au fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant est versée directement aux gestionnaires d'équipements. Ce dispositif fait l'objet d'une convention d'objectifs et de financement avec la CAF qui a été approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 25 mars 2016, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019.

Pour la Ville, la PSU représente une recette annuelle d'environ 1 700 000 € pour ses neuf crèches.

A compter de l'année 2019, la CAF renforce son niveau d'intervention financière à travers une actualisation du mode de fonctionnement de la PSU et l'introduction de deux nouveaux bonus liés aux caractéristiques des publics accueillis :

- le bonus « mixité sociale » visant à favoriser l'accueil des enfants issus de familles vulnérables en crèche,
- le bonus « inclusion handicap » visant à favoriser la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement des enfants porteurs de handicap avec les autres enfants.

L'accueil en crèche d'enfants en situation de handicap ou issus de familles précaires est une priorité conjointe de la Ville et de la CAF. Aussi, afin de bénéficier de ces dispositions nouvelles pour chacune des neuf crèches municipales, un avenant de prestation de service est proposé pour l'année 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de l'avenant ci-annexé, à passer pour chacun des neuf établissements d'accueil du jeune enfant : Jardin Grenadine, Bilbo'quai, Mosaïque, Orange bleue, Les Galets du Rhône, Boule de Gônes, Les Galipettes, Les Petits Mousses, Tom Pouce,

- AUTORISE

Monsieur le Maire à signer l'avenant pour chaque établissement d'accueil du jeune enfant.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 28 JUIN 2019
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

